

Légionellose : Appel à la vigilance

19 août 2021

Info-MADO

Contexte

La Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale investigate actuellement un agrégat spatio-temporel de 5 cas de légionellose. Ces cas ont été déclarés depuis le début du mois d'août et leurs dates de début des symptômes s'échelonnent entre le 19 juillet et le 6 août 2021. Ces personnes ont en commun de résider ou d'avoir fréquenté le quartier Limoilou, secteur Lairet. L'enquête épidémiologique se poursuit afin de déterminer si ces cas peuvent être liés à une même source de contamination. Il est cependant possible qu'il s'agisse de cas sporadiques (sans aucune source en commun).

La vérification des tours de refroidissement des édifices environnants est en cours.

RAPPEL SUR LA LÉGIONELLOSE

- La légionellose est une infection respiratoire causée principalement par la bactérie *Legionella pneumophila*.
- La bactérie prolifère dans l'eau entre 25°C et 40°C. Les sources d'infection les plus fréquentes sont les tours de refroidissement à l'eau, les spas et les chauffe-eau.
- Il n'y a pas de transmission interhumaine de la maladie.
- La période d'incubation est généralement de 2 à 10 jours.
- La légionellose se présente le plus souvent sous la forme de la maladie du légionnaire qui cause une pneumonie liée à de la toux, de la fièvre et une dyspnée progressive. **La présentation clinique pourrait s'apparenter à celle de la COVID-19.**
- Certains facteurs augmentent le risque de maladie du légionnaire : sexe masculin, tabagisme, consommation d'alcool, âge avancé, malnutrition, maladie chronique (ex. diabète) et immunosuppression.
- La maladie du légionnaire ne peut être différenciée cliniquement et radiologiquement des pneumonies causées par d'autres agents. Des analyses de laboratoire sont nécessaires pour confirmer le diagnostic.
- La létalité de la légionellose peut atteindre 15 %.

INTERVENTIONS ATTENDUES DES CLINIENS

- **Augmenter votre indice de suspicion clinique** pour la légionellose chez toute personne présentant une pneumonie acquise en communauté, en particulier si la personne réside ou fréquente le quartier Limoilou, secteur Lairet ou autres secteurs avoisinants.
- Procéder aux tests suivants **pour tous les cas suspects** de légionellose :
 - Recherche de l'antigène de *Legionella* du séro groupe 1 dans l'urine.
 - **Culture des expectorations fortement encouragée (ou des sécrétions bronchiques si une bronchoscopie est effectuée ou si la personne est intubée) en spécifiant « pour recherche de *Legionella* » pour que le laboratoire utilise le milieu de culture approprié.** La culture permet notamment de détecter toutes les espèces et tous les sérogroupes de *Legionella* alors que l'antigène urinaire détecte uniquement la *L. pneumophila* de séro groupe 1.
- Le prélèvement d'expectorations doit être envoyé d'emblée au LSPQ si l'infection par *Legionella* est confirmée (ex. présence de l'antigène urinaire) même si la culture est négative au laboratoire hospitalier (le LSPQ peut procéder à une analyse spécifique par PCR). **Le prélèvement des expectorations (PCR et/ou culture) est nécessaire pour l'appariement des cas humains avec des souches de source environnementale.**
- **Déclarer** rapidement les cas confirmés à la DSPublique puisque la légionellose est une maladie à déclaration obligatoire (MADO).

Par Nathanaëlle Thériault, M.D.

Équipe Prévention et protection des maladies infectieuses

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Guide d'intervention provincial sur la légionellose :
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000776/>

Les Info-MADO sont accessibles en ligne :
<https://www.ciuiss-capitales-nationale.gouv.qc.ca/expertise-et-parteneriat/sante-publique/maladies-infectieuses/maladies>

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale :

- ▶ Jour, soir, fin de semaine et congé férié : 418 666-7000 et suivre les indications pour les professionnels de la santé
- ▶ Télécopieur confidentiel : 418 661-7153